

poste dispose dans l'ensemble du pays. Il semble encore ici que le président du Conseil privé ait servi de stratège. Je m'attends à ce que le gouvernement nous fasse entendre dans le débat d'aujourd'hui une nouvelle salve de charabia équivoque, pour défendre l'indéfendable. Mais une chose ressort clairement au début du débat actuel—si clairement que les paroles les plus ambiguës ne sauraient nous en obscurcir la vue—la véritable raison pour laquelle le gouvernement voudrait museler M. Henderson, c'est que le gouvernement ne peut supporter la critique; le gouvernement gaspillerait 40 millions de dollars plutôt que de permettre à quelqu'un de lui signaler son gaspillage pour qu'il y mette fin. Il a l'état d'esprit d'un homme accusé d'un crime qui chercherait à congédier l'agent de police.

Examinez quelques-uns des illogismes que nous ont déjà servis les députés ministériels. Le président du Conseil du Trésor a légitimé son attaque contre l'auditeur général sous prétexte que le gouvernement mettait maintenant l'accent sur «l'efficacité plutôt que sur la compétence». Cela me paraît difficile à comprendre et ressemble à s'y méprendre à un épisode d'Alice au pays des merveilles. Au dire du président du Conseil du Trésor, si l'on met en question le travail de l'auditeur général, c'est que le gouvernement met l'accent sur l'efficacité plutôt que sur la compétence. Quelqu'un pourrait peut-être nous expliquer cela—cette déclaration du ministre vient, à titre de citation directe, du compte rendu de l'émission «Encounter». Quel qu'en soit le sens, le Parlement ne saurait laisser passer une telle déclaration inaperçue. C'est déjà bien assez triste pour un gouvernement de renoncer à prétendre à l'efficacité; c'était la seule prétention que le gouvernement pouvait avoir. Elle est disparue maintenant, comme la société juste.

• (3.30 p.m.)

J'ai l'impression qu'il y a vraiment un sens caché aux paroles du ministre, qui ont réussi peut-être à persuader les gens que le gouvernement s'acquitte de sa tâche, alors qu'il n'en est rien. Somme toute, l'efficacité suppose que l'on accomplit un travail quelconque. C'est la différence entre l'image et l'action. Quel que puisse être le sens de la déclaration du ministre, elle dissipe tout doute qui pourrait subsister quant au rôle central d'Information Canada et de la politique d'image dans le programme du gouvernement actuel.

Quel principe vraiment que cette déclaration du ministre! Elle est très souple.

Autre exemple de paroles contradictoires: la distinction que l'on fait entre les questions de politique et ce que l'on doit appeler, je suppose, les questions de non-politique. Sauf erreur, c'est là la distinction qu'établiraient le

premier ministre et le président du Conseil privé et j'imagine que personne n'est mieux qualifié en ce qui concerne les questions de non-politique. Que signifie cette distinction? Le premier ministre a dit l'autre jour qu'à son avis l'auditeur général avait eu tort de critiquer le versement par un décret du conseil de quelque 180 millions de dollars à des compagnies d'automobiles. S'il réprouvait ce genre de critique de la part de l'auditeur général, c'est sans doute parce qu'on avait décidé de propos délibéré de laisser aller ces 180 millions de dollars.

Autrement dit, lorsqu'on gaspille délibérément, le chien de garde doit se taire. Lorsqu'on gaspille délibérément, l'auditeur général ne peut faire d'observations, car alors le gaspillage entre dans la politique du gouvernement. C'est tout un principe! Avant longtemps, le gouvernement prétendra que c'est en connaissance de cause qu'on a décidé de radouber le *Bonaventure* à grands frais, et que par conséquent, on ne devrait pas faire d'enquête. Si l'on inscrivait délibérément des chevaux sur la liste de paie, cela aussi échapperait sans doute au contrôle de l'auditeur général.

Le gouvernement sait qu'en interdisant à l'auditeur général d'examiner les questions touchant à des décisions de politique, ses fonctions se ramèneraient à presque rien. De ce point de vue là, la distinction entre les questions de politique et les autres n'est vraiment pas de sens. C'est un artifice destiné à déposséder l'auditeur général de ses pouvoirs sans en avoir l'air.

Comme le professeur Norman Ward l'a signalé dans sa lettre spéciale publiée dans le *Journal* d'Ottawa, hier, soir, d'autres gouvernements ont tenté de le faire dans le passé. Le gouvernement actuel est original à bien peu d'égards. Le professeur Ward est l'auteur d'un manuel classique sur les dépenses du gouvernement canadien intitulé: *The Public Purse*, il y dit clairement que des précédents assez nombreux justifient un auditeur général d'examiner des questions touchant aux décisions de politique. Dans la pratique, l'auditeur général l'a toujours fait, chaque fois que cette fonction a été bien exercée.

Ce concept touche au cœur même des pouvoirs de l'auditeur général. Sans ces pouvoirs, il n'est qu'un comptable ordinaire. Doté du pouvoir de faire rapport au public, par la Chambre, sur le coût des décisions du gouvernement en matière de politique, il devient un fonctionnaire dont le gouvernement doit tenir compte, et un des meilleurs amis du contribuable à Ottawa.

La critique est, bien entendu, une des fonctions de l'opposition, aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Je n'hésite pas à admettre qu'une opposition efficace a besoin de l'aide